

Eau —

Air —

Déchets —

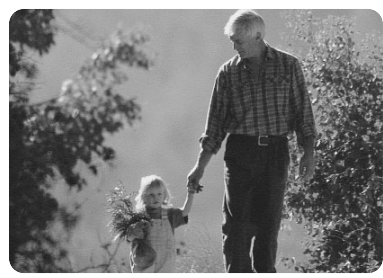
Sites et sols pollués —

Risques —

Carrières —

**Commission plénière | septembre 2006**

Provence - Alpes - Côte d'Azur



Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

SECRÉTARIAT PERMANENT POUR LES PROBLÈMES DE POLLUTION INDUSTRIELLE EN RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**SPPPI-PACA**

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| > INTRODUCTION .....  | 3  |
| > INDEX DES SIGLES .....  | 5  |
| > ABRÉVIATIONS .....  | 6  |
| > GT DIOXYDE DE SOUFRE .....  | 7  |
| > GT DIOXINES .....   | 9  |
| > GT POLLUTION PHOTOCHEMIQUE .....  | 12 |
| > GT NUISANCES OLFACTIVES .....   | 14 |
| > GT BORD DE MER .....  | 15 |
| > GT ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE RÉDUCTION<br>DES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU<br>PAR LES ICPE ..... | 17 |
| > GT TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES .....  | 18 |
| > GT RISQUES NATURELS .....   | 20 |
| > GT INFORMATION DU PUBLIC .....  | 21 |
| > GT RETOUR D' EXPÉRIENCE .....   | 22 |

## INTRODUCTION

Lieu d'une concertation sereine entre les collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, les industriels et les services de l'Etat, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes de Pollution Industrielle de Provence Alpes Côte d'Azur (SPPPI PACA) prospère aujourd'hui depuis 35 ans : un anniversaire bien mérité. Avec la mise en place progressive de divers comités locaux d'information dans le domaine de l'environnement industriel lors de la dernière décennie, le SPPPI PACA constitue désormais l'instance locale suprême de la concertation et de l'information dans une région dont le patrimoine environnemental est indéniable. Grâce à l'engagement de tous les acteurs industriels, associatifs, syndicaux, scientifiques et des pouvoirs publics, le SPPPI PACA continue de produire des diagnostics partagés et de dégager des solutions consensuelles afin d'assurer un savant équilibre entre avenir économique et développement durable de la région.

C'est sous la présidence du Préfet de Région que le SPPPI assure sa mission essentielle : par l'information et la concertation, il favorise les actions tendant à réduire les pollutions et nuisances de toutes natures et à prévenir les risques technologiques majeurs des installations classées. Cette mission pionnière du SPPPI PACA se verra d'ailleurs confirmée par l'arrêté interministériel qui vous sera présenté en introduction de la séance plénière 2006 consacrant réglementairement les SPPPI existants. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) chargée d'animer les débats jusqu'à présent demeurera probablement le secrétaire général de cette instance de concertation, en s'appuyant sur des expertises pointues, des personnalités scientifiques qualifiées, et persistera à maintenir les liens d'un dialogue entre ces acteurs afin d'aboutir à des solutions pragmatiques et appropriées en vue de résoudre ou à tout le moins de limiter les atteintes à l'environnement.

Les champs d'intervention du SPPPI sont multiples : l'eau, l'air, les déchets, les sites et sols pollués et les risques technologiques. Ces champs sont d'ailleurs consacrés en filigrane par l'arrêté interministériel à venir. Tous ces domaines ont toujours pu être abordés grâce à l'organisation d'actions concertées au sein du SPPPI, par la création d'ateliers spécifiques baptisés " groupes de travail ", réunissant industriels, collectivités, associations, personnes qualifiées et services compétents de l'Etat. Eu égard à leurs résultats tangibles, leur intérêt n'est désormais plus à démontrer.

Les 35 ans écoulés sont balisés d'autant de progrès obtenus par les participant(e)s du SPPPI. La réduction des rejets industriels dans l'eau et dans l'air, autour de l'Etang de Berre, ont constitué les défis initiaux du SPPPI. Son action s'est ainsi concrétisée par une réduction de plus de 98% des rejets industriels polluants dans l'eau de l'Etang de Berre et en mer.

Malgré des efforts indéniables de réduction de la pollution atmosphérique par le passé, en dépit de réductions complémentaires en cours et grâce à l'engagement de tous ceux qui, au sein du SPPPI, étudient de nouvelles options et proposent de nouveaux axes de progrès – on doit en particulier relever la nouvelle division par deux, d'ici à 2010, des rejets d'oxydes de soufre et d'azote des raffineries, qui s'ajoute à celle déjà réalisée à la fin de la dernière décennie –, la qualité de l'air reste encore marquée par des concentrations encore trop élevées de certains polluants.

Après la signature le 3 juin 2004 d'un arrêté inter préfectoral réactualisant le dispositif départemental d'information – recommandation du public et le dispositif interdépartemental de mise en œuvre progressives des mesures d'urgence en cas de pointe de pollution atmosphérique à l'ozone, en Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que dans le Gard, le Préfet des Bouches du Rhône poursuivra les réductions d'émissions de Composés Organiques Volatils, notamment de benzène, et d'oxydes d'azote des principaux contributeurs de la région au travers d'un arrêté préfectoral entérinant d'ici la fin de cette année le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône.

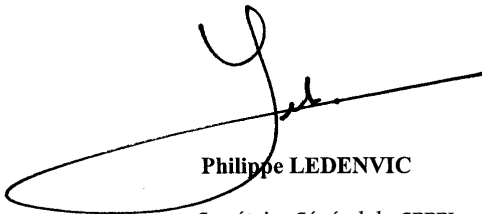
En région Provence Alpes Côte d'Azur, les sujets des groupes de travail du SPPPI - la prévention du risque lié au transport des matières dangereuses, l'articulation entre les risques naturels et les risques technologiques, la systématisation du retour d'expérience, l'information du public sur les risques industriels épousent les derniers textes d'application de la loi sur les risques majeurs de juillet 2003. Ces groupes de travail produisent des résultats définitifs ou provisoires originaux qui vous seront présentés aujourd'hui.

En 2005, le SPPPI avait lancé un groupe de travail sur les dioxines afin de répondre à cette problématique d'actualité : 4 ateliers se sont régulièrement réunis, portant sur une connaissance plus fine des émissions, sur une évaluation des impacts sanitaires, sur une élaboration d'une meilleure surveillance et sur une communication plus explicite liées aux attentes du public. Les résultats de ces ateliers lors de la thématique santé-environnement, ainsi que les perspectives de suite que nous proposerons de donner à ces travaux clôtureront cette séance plénière.

Pour faire écho à la large concertation et à l'accès le plus large possible sur l'information environnementale, je vous annonce également la proposition du SPPPI PACA de coordonner les travaux des seize Comités Locaux d'Information et de Concertation créés ou incessamment en voie de l'être par les Préfets de département de notre région, au travers du groupe de travail " Information du public " autour des présidents et secrétaires de ces CLIC, et du lancement prochain du site Internet dédié aux travaux des CLIC en

PACA. Afin de confirmer le caractère de démocratie participative liée à nos travaux, j'invite d'ailleurs vivement les élus locaux à participer activement à ce groupe de travail.

Mardi 26 septembre 2006, la Commission Plénière du SPPPI PACA a le plaisir de vous présenter l'avancée de ses travaux dans les domaines de l'eau, de l'air, des déchets, des sites et sols pollués et des risques. L'ensemble des synthèses de ces groupes, ainsi que tous les comptes rendus des groupes de travail du SPPPI et communiqués de presse afférents, sont dès aujourd'hui consultables sur le site Internet du SPPPI PACA à l'adresse suivante : [www.spppi-paca.org](http://www.spppi-paca.org).



**Philippe LEDENVIC**  
Secrétaire Général du SPPPI

*Merci de remettre en fin de séance la feuille d'évaluation de cette journée afin d'améliorer votre accueil pour l'année prochaine.*

# INDEX DES SIGLES

|                  |  |                  |   |
|------------------|--|------------------|---|
| <b>ADEME</b>     | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.  | <b>DIREN</b>     | Direction régionale de l'environnement  |
| <b>AGAM</b>      | Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise   | <b>DPPR</b>      | Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques  |
| <b>AIRFOBEP</b>  | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air, étang de Berre, ouest des Bouches du Rhône.           | <b>DRAM</b>      | Direction Régionale des Affaires Maritimes  |
| <b>AIRMARAIX</b> | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air de l'est des Bou-ches du Rhône, du Var et du Vaucluse. | <b>DRASS</b>     | Direction régionale des affaires sanitaires et sociales.  |
| <b>BARPI</b>     | Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles   | <b>DRE</b>       | Direction régionale de l'équipement.  |
| <b>BMPM</b>      | Bataillon des Marins Pompiers de Marseille   | <b>DRIRE</b>     | Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement.   |
| <b>BREF</b>      | Best REferences  | <b>DRTEFP</b>    | Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  |
| <b>BRGM</b>      | Bureau de recherche géologique et minière  | <b>DSV</b>       | Direction des services vétérinaires.  |
| <b>CANCA</b>     | Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur  | <b>EDD</b>       | étude de dangers  |
| <b>CAOEB</b>     | Communauté d'Agglomération de l'Ouest Etang de Berre   | <b>EIPS</b>      | éléments importants pour la sécurité  |
| <b>CCIMP</b>     | Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence  | <b>FNADE</b>     | Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement  |
| <b>CDMT</b>      | Centre de Droit Maritime et des Transports   | <b>GIP</b>       | Groupement d'Intérêt Public   |
| <b>CETE</b>      | Centre d'Etudes Techniques du Ministère de l'Equipement  | <b>ICPE</b>      | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  |
| <b>CHSCT</b>     | Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail   | <b>IFREMER</b>   | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  |
| <b>CHU</b>       | Centre Hospitalier Universitaire   | <b>INERIS</b>    | Institut national de l'environnement industriel et des risques.   |
| <b>CIQ</b>       | Comité Inter-Quartiers   | <b>INVS</b>      | Institut National de Veille Sanitaire   |
| <b>CIRE sud</b>  | Cellule interrégionale d'épidémiologie des régions PACA et Corse   | <b>K€</b>        | millier(s) d'euros  |
| <b>CITEPA</b>    | Centre Technique Interprofessionnel d'Etude de la Pollution Atmosphérique  | <b>M€</b>        | million(s) d'euros  |
| <b>CLIC</b>      | Comité Local d'Information et de Concertation  | <b>MEDD</b>      | Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable   |
| <b>COGA</b>      | Communauté d'Agglomération du Grand Avignon  | <b>MISE</b>      | mission inter-services de l'eau   |
| <b>CPA</b>       | Communauté du Pays d'Aix   | <b>PAM</b>       | Port autonome de Marseille.   |
| <b>CRCI</b>      | Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie  | <b>PPRT</b>      | Plan de prévention des risques technologiques   |
| <b>CSIC</b>      | Conseil Supérieur des Installations classées   | <b>QUALITAIR</b> | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air des Alpes Mariti-mes, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes |
| <b>CUMPM</b>     | Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  | <b>RMC</b>       | Rhône Méditerranée Corse  |
| <b>CYPRES</b>    | Centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement.   | <b>SDAGE</b>     | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux   |
| <b>DDAF</b>      | Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.  | <b>SEI</b>       | Service de l'Environnement Industriel   |
| <b>DDASS</b>     | Direction départementale des affaires sanitaires et sociales   | <b>SIDOM</b>     | Syndicat Mixte de traitement des Ordures Ménagères  |
| <b>DDIS</b>      | Direction Départementale des Services Incendie et Secours  | <b>SIDPC</b>     | Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile  |
|                  |  | <b>SIRACEDPC</b> | Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economique de Défense et de la Protection Civile              |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>SITTOMAT</b> | Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise |
| <b>SMPI</b>     | Société Méditerranéenne de Placement Immobilier  |
| <b>SPPPI</b>    | Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle                                     |
| <b>UDVN</b>     | Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature                                      |
| <b>UFIP</b>     | Union Française des Industries du Pétrole  |
| <b>UIC</b>      | Union des Industries Chimiques   |
| <b>UMF</b>      | Union Maritime et Fluviale   |
| <b>UNOSTRA</b>  | Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles                    |
| <b>URVN</b>     | Union Régionale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature   |
| <b>VNF</b>      | Voies Navigables de France   |

## **ABRÉVIATIONS**

|          |   |
|----------|---|
| <b>A</b> | Associations.   |
| <b>C</b> | Collectivités.  |
| <b>E</b> | État.   |
| <b>I</b> | Industrie.  |
| <b>T</b> | Transporteurs et organisations professionnelles de transporteurs. |

# GT DIOXYDE DE SOUFRE

## > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|                                    |     |                                  |     |
|------------------------------------|-----|----------------------------------|-----|
| • ADEME                            | (E) | • OXOCHIMIE                      | (I) |
| • AIRFOBEP                         | (A) | • Préfecture 13                  | (E) |
| • CCI-MP - Environnement Industrie | (I) | • SETCM                          | (I) |
| • Commune d'Aubagne                | (C) | • SGIC                           | (I) |
| • CYPRES                           | (A) | • SHELL Pétrochimie Méditerranée | (I) |
| • DRIRE                            | (E) | • SOLLAC Méditerranée            | (I) |
| • EDF Ponteau                      | (I) | • Sous-Préfecture d'Istres       | (E) |
| • ESSO                             | (I) | • TOTAL - Raffinerie de Provence | (I) |
| • Marseille Provence Métropole     | (C) | • UDVN 13                        | (A) |
| • Météo France                     | (E) | • UFIP                           | (I) |
| • MNLE 13                          | (A) | • URVN                           | (A) |
| • Multipôle de l'Étang de Berre    | (C) | • VIE Collectif Air - Velaux     | (A) |
| • NAPHTACHIMIE                     | (I) |                                  |     |

## > DERNIÈRES RÉUNIONS

22 mars 2006 et 11 mai 2006.

## > OBJECTIFS

Ce groupe réfléchit à l'amélioration des mesures à engager pour réduire les cas d'épisodes de pollution soufrée. Des procédures de réduction des émissions industrielles (dispositif STERNES) existent d'ores et déjà mais des dépassements des seuils réglementaires fixés dans l'air ambiant demeurent dans la région de l'étang de Berre. Ces seuils sont les suivants :

- valeur limite de 125 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an,
- valeur limite pour la protection de la santé fixée à 350 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 24 heures par an à partir de 2005.

La compétence territoriale du groupe de travail est limitée au département des Bouches du Rhône, émetteur de la majorité des émissions soufrées d'origine industrielle.

## > LES ACTIONS ANTERIEURES

### LES STERNES

Pour contribuer à la diminution des pointes de pollution, le STERNES (Système Temporaire d'Encadrement Réglementaire Normatif des Émissions Soufrées) vise à limiter les rejets soufrés industriels dans la zone de Fos – Berre et de Gardanne. Cette procédure réglementaire est définie par arrêté préfectoral.

La **procédure généralisée** est mise en œuvre pour prévenir les épisodes hivernaux de pollution généralisée à une large zone géographique et en cas de prévision météorologique favorable à l'accumulation de ce polluant dans l'atmosphère.

- Lors du déclenchement préventif de la procédure (établi sur une prévision météorologique), les 11 industriels concernés doivent limiter, dans un premier temps, leurs émissions soufrées à 242 tonnes au total (quotas intermédiaires).
- Si le seuil d'alerte (600 µg/m<sup>3</sup>/h) est atteint avec les quotas intermédiaires, une réduction supplémentaire est demandée (quota minimum) de façon à limiter les émissions soufrées industrielles totales à 210 tonnes.

Les **procédures directionnelles** sont mises en œuvre pour diminuer les épisodes de pollution localisées sur certaines zones urbanisées. Ces STERNES nécessitent également le respect de quotas d'émissions par les industriels.

Douze dispositifs sont en place. Le déclenchement de ces procédures est réalisé automatiquement via un test sur la direction de vent et une concentration de dioxyde de soufre sur le capteur-témoin afférent. Cette concentration " seuil " fixée à 450 µg/m<sup>3</sup>/h par arrêté préfectoral a été abaissée par le groupe de travail à 350 µg/m<sup>3</sup>/h. La durée des procédures directionnelles varie entre 3 heures et 5 heures et demi.

Le dispositif STERNES a été mis en œuvre à 56 reprises en 2005 (52 pour les STERNES directionnels et 4 pour les STERNES directionnels) contre 118 reprises en 2004, 122 déclenchements en 2003 et 90 en 2002 ; les quartiers Sud de Martigues, Port de Bouc, la côte Bleue et Fos sur mer demeurent principalement concernés par ce dispositif de réduction des émissions.

La base de données STERNES, alimentée par AIRFOBEP, la DRIRE et les industries de la région PACA permet désormais de rassembler les données nécessaires à l'évaluation de l'impact du dispositif et d'apprécier l'importance du critère météorologique sur la diffusion spatiale de la pollution soufrée.

### OPTIMISATION DU RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA POLLUTION SOUFREE

La surveillance de la qualité de l'air et l'information du public sont demeurées primordiales dans l'optimisation du réseau de surveillance du dioxyde de soufre. La mise à jour de la base de données a permis d'identifier trois situations en matière de surveillance de la pollution soufrée :

- L'implantation de stations de mesures dans des zones ne correspondant pas aux critères d'une surveillance par la mesure en continu ;
- L'absence de stations dans des zones pouvant répondre aux critères de surveillance ;

- Une densité importante de stations dans des zones correspondant aux critères d'une surveillance par la mesure en continu.

AIRFOBEP, devant ce constat, a proposé aux collègues du SPPPI d'optimiser le réseau de surveillance en continu, en modulant la surveillance dans certaines zones par des moyens plus appropriés (campagnes de mesures temporaires, mesures discontinues,...) et de porter l'effort sur d'autres zones nécessitant un complément de surveillance, notamment du fait de leur densité démographique.

## > LE PROGRAMME D' ACTIONS 2006

### **ACTUALISATION DES QUOTAS**

L'étude réalisée par la société NUMTECH a été prolongée jusqu'au mois de septembre 2006. Elle sera suivie d'une phase itérative relative à la mise à disposition de l'outil, puis d'une période pilote de mise en place parallèle du nouveau dispositif avec l'ancien. L'objectif est que le dispositif réactualisé soit fonctionnel pour l'hiver 2006.

### **REDUCTION DE LA POLLUTION DE FOND**

Les études technico-économiques de réduction des émissions de dioxyde de soufre ont permis l'examen des meilleures techniques disponibles sur la base des documents BREF émanant de la Commission européenne. Elles ont conduit à entériner les objectifs de réduction précédemment visés, en particulier ceux pour le raffinage à l'horizon 2010 (concept de bulle à 850 mg/m<sup>3</sup> pour le dioxyde de soufre et 300mg/m<sup>3</sup> pour les oxydes d'azote en moyenne annuelle sur les rejets de la plate forme pétrolière). Ces objectifs ont été repris au niveau national par l'arrêté ministériel du 21 juin 2005 modifiant l'arrêté ministériel du 2 février 1998. Au plan régional et en cohérence avec les contraintes nationales fixées par l'arrêté ministériel du 21 juin 2005, il a été demandé aux exploitants par arrêté préfectoral de remettre un plan d'action pour atteindre les objectifs de réduction à l'horizon 2010. Le respect des échéances de ce plan d'action sera demandé par arrêté préfectoral dans le courant du second semestre 2006.

# GT DIOXINES

## > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|  |     |                         |     |                         |     |                            |     |
|--|-----|-------------------------|-----|-------------------------|-----|----------------------------|-----|
| • ADEME  | (E) | • DDASS 06-             | (E) | • PREFECTURE 13         | (E) | • SOTRECO                  | (I) |
| • AIR-VIE  | (A) | • DDASS13-              | (E) | • PREFECTURE 83         | (E) | • SOUS-PREFECTURE D'ISTRES | (E) |
| • ARDEB – COLLECTIF AIR                              | (A) | • DDASS 83              | (E) | • PREFECTURE 84         | (E) | • TIRU                     | (I) |
| • ASCOMETAL  | (I) | • DDASS 84              | (E) | • PROTEC METAUX D'ARENC | (I) | • UDVN 13 – UDVN 84        | (A) |
| • ASSOCIATION DPLGF                                  | (A) | • DRASS                 | (E) | • PROVENCE CONSEIL      | (I) | • UFC Que Choisir ?        | (A) |
| • ASSOCIATION ARENES                                 | (A) | • CIRE                  | (E) | • SIDOM Antibes         | (C) | • UFIP                     | (I) |
| • AVSANE   | (A) | • DRIRE PACA            | (E) | • SIDOMRA               | (C) | • UIC                      | (I) |
| • CAOEB  | (C) | • DRTEFP                | (E) | • SITTMAT Toulon        | (C) | • URVN                     | (A) |
| • Environnement Industrie                            | (A) | • ECOFORUM              | (A) | • SNET                  | (I) | • VEOLIA PROPLETE          | (I) |
| • CCUAT  | (I) | • EDF Ponteau           | (I) | • SOLAMAT-MEREX         | (I) | • VICAT                    | (I) |
| • CESR PACA  | (C) | • ENERPOL 84            | (A) | • SOLLAC MEDITERRANEE   | (I) |                            |     |
| • CGEA ONYX  | (I) | • FACULTE MEDECINE      | (E) | • SONITHERM             | (I) |                            |     |
| • CHU Nice   | (E) | • FACULTE PHARMACIE     | (E) |                         |     |                            |     |
| • CIMENT VICAT                                       | (I) | • FNADE SUD EST         | (E) |                         |     |                            |     |
| • CIRE SUD   | (E) | • GADSECA               | (I) |                         |     |                            |     |
| • CNIM   | (A) | • INERIS                | (E) |                         |     |                            |     |
| • Comité de Défense <<br>des Intérêts de l'Abadie    | (A) | • INRA                  | (E) |                         |     |                            |     |
| • COMMUNAUTE d'AGGLO.<br>NICE COTE d'AZUR (CANCA)    | (C) | • LAFARGE La Malle      | (I) |                         |     |                            |     |
| • COMMUNAUTE d'AGGLO.du<br>Gd. AVIGNON               | (C) | • LAFARGE Contes        | (I) |                         |     |                            |     |
| • COMMUNAUTE URBAINE<br>Marseille Provence Métropole | (C) | • MAIRIE de FOS sur MER | (C) |                         |     |                            |     |
| • COMMUNAUTE URBAINE Toulon Provence<br>Métropole    | (C) | • MAIRIE de MARTIGUES   | (C) |                         |     |                            |     |
| • CONSEIL GENERAL Bouches-du-Rhône                   | (C) | • MAIRIE de ROGNAC      | (C) |                         |     |                            |     |
| • CONSEIL REGIONAL PACA                              | (C) | • MAIRIE de VEDENE      | (C) |                         |     |                            |     |
| • CSCV   | (A) | • MNLE 13               | (A) |                         |     |                            |     |
| • CYPRES   | (A) | • MCTB                  | (A) |                         |     |                            |     |
| • DDAF 13  | (E) | • NOVERGIE              | (I) |                         |     |                            |     |
|  |     | • ONYX- VALSUD          | (I) |                         |     |                            |     |
|  |     | • OUEST PROVENCE        | (I) |                         |     |                            |     |
|  |     | • PAILLON ENVIRONNEMENT | (A) |                         |     |                            |     |
|  |     | • PAM                   | (I) |                         |     |                            |     |

## > DERNIÈRES RÉUNIONS :

9 novembre 2005 - 23 novembre 2005 - 12 décembre 2005 - 31 janvier 2006 - 25 janvier 2006 - 1 mars 2006 - 21 mars 2006 - 5 avril 2006 - 20 avril 2006 - 3 mai 2006 - 10 mai 2006 - 31 mai 2006 - 7 juin 2006 – 23 juin 2006

## > OBJECTIFS

Le groupe de travail du SPPI relatif aux dioxines a pour mission d'évaluer, en toute transparence et avec toutes les données scientifiques disponibles, l'impact des rejets actuels de dioxines dans l'environnement, ceci pour répondre aux questions que se posent les populations concernées.

Ce groupe de travail est divisé en quatre ateliers de travail :

- inventaire des émissions de dioxines, animé par M Pierre Leclercq de la DRIRE
- méthodologies et techniques de surveillance, animé par M Roger Revalor de l'INERIS
- risques sanitaires, animé par M Alain Botta chef du Service Hospitalo-Universitaire de Médecine et Santé au Travail de Marseille
- perception de la problématique et communication au public, animé par M André Haus président du CYPRES

## > LES ACTIONS ENGAGÉES

### 1. ATELIER " INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE DIOXINES "

Cet atelier a pour principal but de quantifier les émissions régionales de dioxines issues des différentes sources. Il s'attache notamment à compenser le manque d'information sur les activités humaines non industrielles (feux de forêts, transports, brûlis divers...). Les activités industrielles font elles l'objet d'un suivi régulier de la part de l'inspection des installations classées, notamment en ce qui concerne les rejets en dioxines.

La méthodologie adoptée par ce groupe de travail est la suivante :

- concernant l'inventaire des émissions d'origines industrielles, celui-ci a été réalisé grâce aux déclarations d'émissions industrielles, provenant soit de l'autosurveillance réalisée par l'établissement, soit par des contrôles imposés par voie réglementaire par l'inspection des installations classées.
- concernant les autres sources d'émission, le groupe de travail a utilisé :
- des facteurs d'émissions provenant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'EPA (Environmental Protection Agency) et de l'INERIS.
- des données brutes provenant de différentes sources, bilans et études scientifiques, dont les principales sources ont été l'Observatoire de l'Energie en PACA, l'INERIS, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'ADEME, le CITEPA...

Il apparaît ainsi que le flux de dioxines est d'environ 27,9 g ITEQ<sup>(1)</sup>/an en PACA.

Les contributions de chaque type de sources sont les suivantes :

- Industrie : 50,1 % (dont 49,3 % pour la sidérurgie et 0,8 % pour les usines d'incinérations d'ordures ménagères)
- Agriculture : 23,5 %
- Brûlage de câbles : 11,5 %
- Activités humaines : 10,4 %
- Feux de forêts : 4,5 %

### 2. ATELIER " RISQUES SANITAIRES "

L'objectif de cet atelier est de mieux appréhender les effets des dioxines sur la santé humaine. A cette fin, différents éléments ont été apportés par des connaissances épidémiologiques et physiopathologiques. Une synthèse des données disponibles (publications, études toxicologiques...) a été élaborée en procédant, tout d'abord, au bilan des publications pertinentes puis en répartissant cette bibliographie entre les membres de cet atelier pour établir les résumés correspondants.

Une première fiche de synthèse des effets des dioxines sur la santé humaine a été rédigée et soumise au cours de la dernière réunion du 23 novembre 2005 à l'avis des membres de l'atelier. Depuis, de nouveaux éléments (études, publications et rapports) étant parvenus à l'atelier, la fiche de synthèse est actuellement en cours de révision.

### 3. ATELIER " MÉTHODOLOGIE DE SURVEILLANCE "

L'objectif de cet atelier est l'identification et la comparaison des différentes méthodologies de surveillance de rejets de dioxines, et notamment celles mises en œuvre par les industries régionales.

La méthodologie adoptée par le groupe de travail a consisté en l'étude des différentes méthodologies de surveillance mises en place par les industriels régionaux. Ainsi, plusieurs méthodes ont été relevées, et notamment l'utilisation des jauges Owen, la bio-surveillance à partir de végétaux supérieurs (Ray-Grass) et la bio-surveillance à partir de lichens.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour chacune des techniques étudiées.

Cet atelier œuvre également à la mise en place d'un schéma de surveillance qui prendra en compte :

- les caractéristiques du site : topographie, météorologie, hydrographie...
- le type d'habitat à proximité de l'installation : urbain, rural, dispersé, présence de jardins...
- les activités économiques à proximité : industries, cultures agricoles, élevage, pêche...
- les cibles potentielles : fruits, légumes, fourrages ...

L'élaboration d'un cahier des charges et d'un guide de recommandations pour une surveillance environnementale des dioxines est actuellement en projet.

Cet atelier a aussi abordé la question de l'intégration de la surveillance amont intégrant les procédés et le contrôle des émissions. L'objectif est par cette maîtrise de garantir de façon durable des émissions en dessous des valeurs limites autorisées en agissant sur les matières premières, les procédés, les systèmes de traitement et d'épuration des fumées.

### 4. ATELIER " PERCEPTION ET COMMUNICATION "

L'objectif de cet atelier est de recenser les craintes et les questions du public, puis dans un second temps, d'apporter des réponses en collaboration avec les autres ateliers du groupe de travail Dioxines.

Au cours des différents travaux de l'atelier, il est apparu certaines difficultés, notamment :

- le passage de la sphère technique (études et points de vue scientifiques, d'experts...) à la sphère publique ;
- le risque est défini par plusieurs représentations mentales.

Après une phase conflictuelle et le départ de certains membres, le fonctionnement de cet atelier a repris avec la participation de nouvelles associations, et l'accompagnement du CESSA (Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées) assurant ainsi une fonction de miroir.

Plusieurs axes de réflexion, et notamment sur le plan de communication, restent à développer et à consolider. Cependant, il en ressort :

- la proposition de créer un groupe de travail permanent et pluraliste pour organiser la mise à jour et la diffusion des connaissances au travers d'une lettre périodique ;
- la communication s'établira au travers de conférences et de relais (commission locale d'information, médecins, élus locaux, chambres d'agriculture...).

## > PERSPECTIVES

### Inventaire des émissions

- réaliser des travaux sur la spéciation<sup>(2)</sup>, notamment afin d'identifier et d'inventorier les dioxines de type halogénées (bromées, iodées...) encore peu connues et peu étudiées ;
- effectuer une mise à jour régulière de l'inventaire, notamment en ce qui concerne les émissions industrielles ;
- affiner la cartographie des différentes sources de dioxines sur la région PACA.

### Actions de réduction de certaines pratiques illicites en collaboration avec divers acteurs :

- implications des chambres d'Agricultures et de l'ensemble de la profession agricole (pratiques agricoles) ;
- sensibilisation auprès de la Fédération des récupérateurs (brûlage de câbles) ;
- sensibilisation des maires et élus locaux (brûlage de déchets verts, chauffage résidentiel au bois, brûlage de câbles...).

### Surveillance

- intégration de la surveillance amont intégrant le contrôle des procédés source des émissions de dioxines pour être étudié et approfondi en vue de cerner les différentes possibilités de maîtriser de façon durable les émissions de dioxines.
- étudier les différents éléments pour une surveillance des cibles humaines. Ainsi, la question de prélèvements sanguins pour l'identification de l'impact réel des émissions de dioxines sur la santé humaine, le type de mesures, la détermination de bio-indicateurs pourront constituer des axes de réflexion.
- l'application du cahier des charges et du guide de recommandations pour une surveillance environnementale des dioxines à un cas concret,
- travail sur la périodicité des mesures et la prise en compte les différents congénères<sup>(3)</sup>.

### Perception et communication

- la création et l'animation d'une tribune privilégiant une approche contradictoire qui pourrait être une source d'informations complémentaire de la lettre périodique proposée par l'atelier.

(1) International Toxicity Equivalent.

(2) Séparation, identification et dosage individuel de toutes les "formes" de cet élément dans un échantillon.

(3) Composés de la même famille ayant une structure similaire.

## GT POLLUTION PHOTOCHIMIQUE

### > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|  |     |                                     |     |
|--|-----|-------------------------------------|-----|
| • ADEME                                    | (E) | • DDASS 83                          | (E) |
| • AIRFOBEP                                 | (A) | • DDASS 84                          | (E) |
| • AIRMARAIX                                | (A) | • District du Comtat Venaissin      | (C) |
| • APAIX                                    | (A) | • DRASS                             | (E) |
| • APPA                                     | (A) | • DRIRE                             | (E) |
| • ARPE                                     | (C) | • Espaces pour Demain – Nice        | (A) |
| • Association des Victimes de la Pollution | (A) | • GADSECA                           | (A) |
| • AVSANE Toulon                            | (A) | • GIEFFS                            | (A) |
| • CCI Nice                                 | (I) | • Marseille Provence Métropole      | (C) |
| • CCI Toulon                               | (I) | • Météo France                      | (E) |
| • CCI-MP – Environnement Industrie         | (I) | • MNLE 13                           | (A) |
| • Communauté de communes du Grand Avignon  | (C) | • Multipôle de l'Étang de Berre     | (C) |
| • Commune d'Antibes                        | (C) | • Observatoire Régional de la Santé | (E) |
| • Commune de Cannes                        | (C) | • Préfecture 06                     | (E) |
| • Commune de la Seyne-sur-Mer              | (C) | • Préfecture 83                     | (E) |
| • Commune de Nice                          | (C) | • Préfecture 84                     | (E) |
| • Commune de Peillon                       | (C) | • Préfecture de Région              | (E) |
| • Commune de Toulon                        | (C) | • QUALITAIR 06                      | (A) |
| • Conseil Général 06                       | (C) | • SAN Ouest Provence                | (C) |
| • Conseil Général 13                       | (C) | • SGIC                              | (I) |
| • Conseil Général 83                       | (C) | • SIRACEDPC 13                      | (E) |
| • Conseil Général 84                       | (C) | • UDVN 13                           | (A) |
| • Coordination Étang Marin                 | (A) | • UFC Que Choisir ?                 | (A) |
| • CRCI PACA                                | (I) | • UFIP                              | (I) |
| • CSCV 13                                  | (A) | • Union des Maires 13               | (C) |
| • CYPRES                                   | (A) | • Union des Maires 83               | (C) |
| • DDASS 06                                 | (E) | • Union des Maires 84               | (C) |
| • DDASS 13                                 | (E) | • URVN                              | (A) |
|  |     | • VIE Collectif Air – Velaux        | (A) |

### > DERNIÈRES RÉUNIONS

24 avril 2006

### > OBJECTIFS

Ce groupe de travail a pour objet de présenter la situation régionale vis-à-vis de la pollution photochimique. Tout particulièrement, la procédure d'information et de recommandation du public en cas d'épisodes de pollution fait l'objet d'une évaluation annuelle, suivie d'une proposition d'amélioration. Ce groupe se réunit généralement en amont de la période estivale génératrice d'épisodes de pollution photochimique.

Sa compétence est régionale de façon à assurer la cohérence des différentes procédures déclinées par voie d'arrêté préfectoraux départementaux.

### > LES ACTIONS ENGAGÉES :

#### ***BILAN QUALITE DE L'AIR OZONE 2005 EN REGION PACA ET POINTES DE POLLUTION***

Le bilan de l'air 2005 confirme un niveau élevé de pollution photochimique à l'ozone dans les Bouches du Rhône. 34 jours distincts de pics de pollution par l'ozone ont nécessité la mise en œuvre d'une information préfectorale de la population. Du fait de risques d'aggravation de la situation 18 jours ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 dont 7 jours consécutifs (du 18 juin au 24 juin 2005) dans le département des Bouches-du-Rhône, 2 jours ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 renforcé. Les stations de mesure du département des Bouches du Rhône enregistrent les niveaux d'ozone les plus élevés entraînant la majorité des procédures d'information-recommandation et d'alerte.

#### ***DES CONTROLES SUR LE TERRAIN LIEE AU DECLENCHEMENT DES MESURES D'URGENCE***

Au terme d'une période de sensibilisation, des contrôles portant sur l'application des mesures d'urgence ont été effectués chez les automobilistes :

- 848 infractions pour non respect de la vitesse (contre 2414 en 2004)
- 61 infractions liées à l'émission de gaz polluants (contre 28 en 2004)
- 132 défauts de contrôles techniques (contre 216 en 2004)
- 143 immobilisations (contre 220 en 2004)
- 797 autres infractions relevées

En vue de vérifier l'application de ces mesures chez les industriels, deux opérations de contrôle ont été réalisées :

- le 23/06/2005 alerte niveau 1 chez les industriels suivants : Total Arkema Lavera St Menet ESSO SPM raffinerie UCA UCB INNOVENE NAPHTA ;
- le 31/08/2005 chez les industriels suivants : LYONDELL VINYL FOS DEPOTS PETROLIERS DE FOS RHONE GAZ LBC – LAVERA INNOVENE Manufacturing France NAPHTACHIMIE Raffinerie TOTAL – Dépôt de Lavéra SPM – Port de la Pointe STOGAZ BUTAGAZ.

Pour l'essentiel, il en est ressorti une bonne application des mesures et sensibilisation par les industriels. La DRIRE fera tout naturellement de tels contrôle inopinés, garantie de l'efficacité de la procédure

### **BILAN SUR LE MODELE DE PREVISION DE L'OZONE EN 2005 ET PERSPECTIVES 2006**

La prévision des pics d'ozone permet d'informer sur les risques d'atteindre les seuils réglementaires le lendemain et le surlendemain. Elle permet d'anticiper l'information de la population et offre aux autorités compétentes la possibilité de prendre des mesures préventives destinées à réduire les pics de pollution. Deux approches combinées sont utilisées pour réaliser cette prévision : une approche statistique, mise en œuvre depuis 1999, qui est basée sur l'analyse et la classification des paramètres corrélés aux épisodes de pollution à partir de l'historique du réseau de mesures et une approche déterministe : développée depuis 2003 et repose sur la simulation des phénomènes qui conduisent à un épisode de pollution. En 2005, ce système a été rendu plus consistant avec notamment une amélioration de la représentativité du couple (NO<sub>2</sub>/O<sub>3</sub>) sur les sites industriels. On note une diminution des fausses alertes. Globalement, amélioration des scores (surtout dans les Bouches-du-Rhône), malgré un nombre de jours pollués plus faible. Une difficulté de prévision sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes qu'il convient de rapprocher au faible nombre d'occurrence des épisodes de pollution sur ces départements.

### **L'INFORMATION SUR LES PICS DE POLLUTION :**

Le GT a examiné deux dispositifs :

- Le partenariat national engagé pour l'année 2005 entre le groupe France Télévision et le MEDD : l'objectif de ce partenariat est de fournir des données sur le risque de pollution à l'ozone pour réaliser des cartes qui sont diffusées par le groupe France Télévision lors des bulletins météorologiques . Les épisodes de pollution pour lesquels une carte sera diffusée respectent des conditions strictes : dépassements du seuil d'information / recommandation pour l'ozone (180 µg/m<sup>3</sup>) qui concernent au moins deux régions administratives pour le jour même (jour de diffusion de la carte) et le lendemain (persistance sur 2 jours du phénomène de pollution). Pour l'été 2005, le dispositif a été actif 18 journées.
- Le retour d'expérience du dispositif Ozone mis en place par la Communauté du Pays d'Aix (CPA) lancé le 6 juin 2005. Le principe est de relayer l'information prévisionnelle 2 jours à l'avance des pics de pollution à l'ozone auprès de 330 établissements " sensibles " du Pays d'Aix : 45 crèches, 86 écoles maternelles, 109 écoles primaires, 12 centres aérés, 16 centres de loisir, 11 centres médicaux, 5 centres médico spécialisés, 34 maisons de retraites, 12 hôpitaux et cliniques. La CPA a présenté les résultats de l'enquête d'évaluation

lancée auprès des 321 établissements concernés :

- 73% affirment avoir menés des actions suite à la réception du message
- 80% ont fait suivre l'information :aux familles, au personnel de l'établissement
- 20% des établissements demandent une information complémentaire
- 15% souhaitent recevoir l'information sous forme de courriel
- 75% n'ont pas cherché à confirmer cette information
- 90% des établissements souhaitent reconduire l'opération

### **> PERSPECTIVES**

Le GT se concentrera sur le retour d'expérience de l'été 2006 afin de proposer des améliorations pour améliorer le déclenchement des mesures d'urgence : l'objectif étant de les déclencher le plus tôt possible afin d'améliorer leur efficacité.

## GT NUISANCES OLFACTIVES

### > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|   |     |   |     |
|---|-----|---|-----|
| • ADEME   | (E) | • CYPRES                                  | (A) |
| • Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse                                      | (E) | • DDAF                                    | (E) |
| • APAIX   | (A) | • DDAS                                    | (E) |
| • APPA  | (A) | • DDE - Arrondissement Maritime 13        | (E) |
| • ARKEMA – Marseille  | (I) | • DRIRE                                   | (E) |
| • BP Lavéra SNC   | (I) | • EDF Ponteau                             | (I) |
| • Brasserie Heineken  | (I) | • EOG                                     | (I) |
| • Cerexagri Marseille   | (I) | • ESSO                                    | (I) |
| • CCI-MP – Environnement Industrie  | (I) | • Groupe Charbonnages de France           | (I) |
| • Ciments Lafarge - La Malle  | (I) | • Groupe Environnement / Énergie          | (A) |
| • CIQ Sausset-les-Pins  | (A) | • INERIS                                  | (E) |
| • CIQ Val de Sibourg  | (A) | • Marseille Provence Métropole            | (C) |
| • Collectif Défense   | (A) | • MNLE 13                                 | (A) |
| • Communauté de communes du pays d'Aix  | (C) | • Multipôle de l'Étang de Berre           | (C) |
| • Communauté des Villes Garlaban-Huveaune-S <sup>te</sup> -Baume-Pays d'Aubagne | (C) | • NAPHTACHIMIE                            | (I) |
| • Commune d'Aix-en-Provence   | (C) | • NESTLE France                           | (I) |
| • Commune de Berre-l'Étang  | (C) | • Préfecture de Région                    | (E) |
| • Commune de Carry-le-Rouet   | (C) | • SAN - Istres / Fos / Miramas            | (C) |
| • Commune de  |     | • SATESE                                  | (I) |
| Châteauneuf-les-Martigues   | (C) | • SETCM                                   | (I) |
| • Commune de Fos-sur-Mer  | (C) | • SGIC                                    | (I) |
| • Commune de Gardanne   | (C) | • SHELL Pétrochimie Méditerranée – Chimie | (I) |
| • Commune de La Penne-sur-Huveaune  | (C) | • SOLAMAT MEREX                           | (I) |
| • Commune de Marignane  | (C) | • SOLLAC Méditerranée                     | (I) |
| • Commune de Marseille  | (C) | • SOMEDITH                                | (I) |
| • Commune de Martigues  | (C) | • Sous-Préfecture d'Istres                | (E) |
| • Commune de Rognac   | (C) | • TEMBEC                                  | (I) |
| • Commune de Velaux   | (C) | • TOTAL - Raffinerie de Provence          | (I) |
| • Commune de Ventabren  | (C) | • UDVN                                    | (A) |
| • Commune de Vitrolles  | (C) | • UFC Que Choisir ?                       | (A) |
| • Conseil Général 13  | (C) | • Union des Maires 13                     | (C) |
| • Coordination Étang Marin  | (A) | • URIP                                    | (I) |
|   |     | • URVN 13                                 | (A) |
|   |     | • VIE Collectif Air – Velaux              | (A) |

### > DERNIÈRE RÉUNION

3 mai 2006.

### > OBJECTIFS

L'objectif de ce groupe de travail, créé en juin 1998, était la prise en compte des nuisances olfactives à l'échelle d'un département de façon à tenter de hiérarchiser les situations via l'élaboration d'un indice de confort olfactif.

Le travail du groupe a consisté, dans un premier temps, en la mise en place d'une mission de Surveillance Régionale des Odeurs (SRO), pilotée par Air Alpes Méditerranée, capable de déterminer les secteurs géographiques où des situations critiques sont connues et d'identifier les zones génératrices de ces nuisances. La finalité du groupe est d'organiser un plan d'actions efficace applicable à ces sources potentielles de façon à améliorer les situations critiques. Sa compétence territoriale couvre désormais les Bouches du Rhône, le Var et les Alpes Maritimes.

### > LES ACTIONS ENGAGÉES,

Pour optimiser l'action des services d'inspections une procédure de collecte et de gestion des plaintes a été instaurée début 2005. L'enjeu de cette opération est de répondre aux demandes du grand public, de concentrer les interventions de l'inspection et d'améliorer son efficacité. En conséquence, une procédure de gestion des plaintes " odeurs " a été établie à titre expérimental au cours de l'année 2005. Elle entraine et communique aux services concernés les plaintes reçues par le téléphone vert 0 800 17 56 17.

### > PERSPECTIVES

L'action de l'inspection des installations classées et des autres services de l'Etat sera poursuivie en 2006 sur la base des plaintes relayées par les trois AASQA suivant les aménagements déterminés lors de la réunion du 3 mai 2006. Au terme de la période expérimentale prévue jusqu'au 31 décembre 2006, la procédure actuelle sera reconduite sur l'année 2007.

L'action de la SRO portera sur :

1. La poursuite de la surveillance des odeurs à l'aide des trois outils que sont le jury de nez, le recensement des plaintes et les campagnes densifiées.
2. La collecte, la centralisation et transmission des rapports de plaintes pendant la période test de la procédure jusque fin 2005.
3. La mise en place d'une démarche d'amélioration du serveur <http://www.sro-paca.org/> afin d'améliorer la recherche des zones de sources et fournir une information plus adaptée aux associations de protection de l'environnement et aux exploitants (après identification des besoins).

# GT BORD DE MER

## > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

- |  |     |                           |     |
|--|-----|---------------------------|-----|
| • ADEME                                | (E) | • DRIRE                   | (E) |
| • AGAM                                 | (C) | • DIREN                   | (E) |
| • Agence de l'Eau RMC                  | (E) | • DRAM                    | (E) |
| • AIRMARAIX                            | (A) | • Études et Environnement | (I) |
| • ANTEA                                | (I) | • GIP des Calanques       | (C) |
| • Arrondissement Maritime de la DDE 13 | (E) | • IFREMER Toulon          | (E) |
| • Conseil Général 13                   | (C) | • Préfecture 13           | (E) |
| • CUMPM                                | (C) | • Ville de MARSEILLE      | (C) |
| • DDASS et CIRE Sud                    | (E) |                           |     |

## > DERNIÈRES RÉUNIONS

13 février 2006, 28 mars 2006

## > OBJECTIFS

Les "vestiges" de l'industrialisation implantée au XIX<sup>e</sup> siècle sur le littoral phocéén ont dégradé la qualité des sols et des milieux, au cours de ces dernières décennies ; Les résultats des premières études de diagnostic de sites demandées par la DRIRE à la société Legré – Mante et au Conseil Général des Bouches du Rhône, ont révélé une situation générale méritant une attention particulière sur tout le littoral entre La Madrague et Callelongue.

## > LES ACTIONS ENGAGÉES

### **MANTE - LEGRE :**

- partie hors activité (au-dessus de l'usine) : le traitement des sols fait l'objet d'un examen comparatif de différents procédés de dépollution.
- partie hors activité (le long du littoral) : la mise en sécurité doit être révisée à la suite des mesures de la qualité du milieu marin demandées à l'industriel, montrant des résultats similaires à ceux du site de l'Escalette.
- partie en activité : La construction de la station d'épuration des eaux usées industrielles a impliqué une dépollution par extraction des terrains pollués et stockage en zone hors activité, de ce site. Un suivi de la qualité des eaux souterraines a été mis en place fin 2003.

### **SAMENA :**

- Depuis l'été 2005, suite à l'évaluation des risques sanitaires réalisée par l'INVS, et à la demande du Préfet, le Conseil général a fait implanter une signalétique informant des risques en cas d'ingestion ou de contacts des sols historiquement pollués par le plomb et l'arsenic et confirmant l'interdiction de pêche des oursins et coquillages. Un balisage de l'accès à ce site a été installé pour en interdire leur accès,

### **ESCALETTE :**

- Sur la partie des terrains dont le Conseil Général est propriétaire : après diagnostic, un projet de réhabilitation portant sur le confinement des deux crassiers du site est désormais évalué à environ 1 M€
- Sur la partie des terrains propriétés de la SMPI : celle-ci doit maintenir la mise en sécurité du site pour en limiter les accès. Le préfet a demandé à la SMPI d'informer ses locataires de ne pas consommer les produits potagers cultivés sur place.
- Sur la partie des terrains propriété du syndic Sogeima, en majorité urbanisés : la mise en place d'un revêtement des sols non recouverts demeure à prévoir.
- Le site de l'Escalette fait partie des recommandations de l'étude INVS mentionnées ci-dessous.

### **SITUATIONS DES AUTRES DÉPÔTS EXISTANTS - ÉVALUATION GLOBALE**

- Pour la dizaine de dépôts déjà recensés, de l'Escalette jusqu'à Callelongue, une évaluation globale des cubatures, de la qualité et de la stabilité des matériaux ainsi que des opportunités de confinement sous forme individualisée ou regroupée a été réalisée. Le bureau d'études " Etudes et Environnement " a procédé au cours de l'été 2005 à cet examen général et a donné ses conclusions à la DRIRE et aux membres du groupe de travail fin 2005 : douze dépôts ont ainsi été recensés depuis Montredon jusqu'à Callelongue et 77 sous-dépôts, soit 29 hectares pollués . Ces dépôts sont multifformes et diffus : une dépollution totale du secteur apparaît donc exclue.
- A la lumière de cette étude, les principes essentiels de réhabilitation pourront être déterminés. L'intérêt d'une approche globale résiderait dans une mutualisation des coûts et des modes de traitement (confinement commun si nécessaire). Les dossiers proposés pour les réhabilitations, devront comprendre les études d'impacts spécifiques pour être recevables par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du fait de la localisation de cette zone dans le site classé des Calanques.
- Le Conseil Général a provisionné 1 M€ de crédits fin juin 2005 pour les études et travaux à venir ; Il affiche cependant la volonté d'une intervention commune avec les propriétaires de la zone concernée.
- Une première estimation portant sur la chaussée littorale implantée de l'Escalette à Callelongue révèle en de nombreuses localisations, des remblais constitués par les déchets des anciennes usines.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole signale aux membres du groupe de travail, au vu de visites effectuées, un bon état général actuel de cette chaussée sans nécessité de travaux immédiats ; cependant le risque d'entraînement vers la mer, très proche de certains talus de remblais pollués, nécessitera des investigations plus détaillées.

### **SEDIMENTS MARINS ET QUALITE DES ORGANISMES VIVANTS**

- Les informations recueillies par la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM) depuis l'été 2005, auprès des milieux professionnels de la pêche, démontrent une activité ancienne de pêche aux oursins et sise au secteur de l'Escalette ; La consommation semble limitée aux plaisanciers et pêcheurs locaux, qui ont fait l'objet d'une information de la part de la DRAM. La délimitation de la zone côtière où les fruits de mer sont impactés mériterait, à l'avenir, d'être mieux balisée.

Début juillet 2005, la DRAM a confirmé l'interdiction de pêche des fruits de mer sur la zone sans restriction de périodes.

- En mars 2006, l'arrondissement maritime de la DDE des Bouches du Rhône a initié une nouvelle investigation sur la contamination de la matière vivante, selon le même protocole qu'en 2003 (" caging ") et dans le même secteur. Les résultats seront connus d'ici fin 2006.

### **EVALUTATION DU RISQUE SANITAIRE**

Au terme des premières enquêtes, une faible activité de pêche sur zone, artisanale ou professionnelle, effectuée par des populations locales se confirme. Par ailleurs, les dépôts littoraux accessibles au grand public ne sont pas constitués de matière friable et ne se prêtent pas facilement à une migration chimique de leurs substances, vu les faibles aptitudes au relarguage.

- Les valeurs relevées dans les fruits de mer, les répercussions possibles par ingestion liées à l'atteinte rapide des seuils critiques de consommation, mais aussi les conséquences des teneurs observées dans les sols des anciens sites industriels et les dépôts littoraux, ont conduit le Préfet à confier à l'INVS une étude globale d'évaluation des risques sanitaires. Cette étude réalisée en 2004-2005, confirme des expositions environnementales susceptibles d'être à l'origine de risques sanitaires inacceptables et recommande dès lors :

- au titre de l'exposition par ingestion, de s'abstenir de consommer des oursins (risques liés au plomb) et des moules (risques liés à l'arsenic),
- au titre de l'exposition cutanée, de ne pas résider sur le site de l'Escalette et de ne pas fréquenter la plage de Samena (dont la qualité des eaux de baignade demeure néanmoins satisfaisante).
- Concernant les dépôts révélés par l'étude du bureau " Etudes – Environnement ", et le site urbanisé des Goudes, en comparaison avec les dépôts déjà investigués lors de l'Etude des Risques Santé, les recommandations de l'INVS sont a priori transposables.

### **> PERSPECTIVES**

- Suivi des mesures annoncées par la préfecture le 13 juillet 2005, concernant notamment l'interdiction d'accès au site de Samena (panneaux d'information mis en place au début de l'été 2005 à cet effet) et rappel de l'interdiction de pêche des fruits de mer.
- Suite aux conclusions de l'étude de l'INVS, information spécifique sur le plomb et l'arsenic auprès de l'hôpital de la Timone et du Service de toxicovigilance.
- Suite à l'évaluation globale de l'ensemble des dépôts terrestres, un classement des sites les plus dangereux en matière de transfert vers le milieu marin de matériaux polluants, et de risque d'ingestion directe de terres polluées par la population a été réalisée en tenant compte de, la fréquentation des sites concernés. Les sites correspondant à des talus routiers, ont été communiqués à la CUMPM pour vérification et intervention éventuelle au titre de ses compétences (voiries, réseau pluvial)
- L'information et la mise en sécurité de sites, vis à vis des riverains et des touristes se poursuit .

# GT ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE RÉDUCTION DES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU PAR LES ICPE

## > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

- |  |     |   |     |
|--|-----|---|-----|
| • Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | (E) | • DRIRE                                 | (E) |
| • CRCI /CCI                                | (I) | • ENVIRONNEMENT INDUSTRIE               | (I) |
| • DIREN                                    | (E) | • MISE - DDE Arrondissement Maritime 13 | (E) |
|  |     | • NERIS                                 | (E) |

## > DERNIÈRES RÉUNIONS

20 octobre 2005, 23 janvier 2006.

## > OBJECTIFS

L'adoption récente de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JOCE du 22 décembre 2000) rappelle et renforce les orientations communautaires relatives au bon état des écosystèmes aquatiques.

En particulier, l'article 16 de cette directive vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et l'arrêt ou la suppression progressive (sur au plus vingt ans) des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires. Il définit la procédure à suivre pour établir les listes de substances prioritaires et de substances dangereuses prioritaires. Cette procédure a abouti à la décision du 7 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil établissant la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau (liste de 33 substances, cf. annexe 1). Par ailleurs, l'article 5 de cette directive prévoit d'étudier par district hydrogéographique les incidences de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface.

" Action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les ICPE " découle de la circulaire du 4 février 2002 du MEDD qui s'inscrit elle même dans la demande de la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, c'est-à-dire la réduction ou la suppression dans les rejets de 33 substances ou famille de substances dites prioritaires (réduction sur 15 ans) ou dangereuses prioritaires (suppression sur 20 ans). La liste des substances doit évoluer tous les 4 ans pour sans doute atteindre 87 familles (dite liste des 132 substances) sur laquelle s'appuie la directive.

L'opération de mesure et d'étude débutée en novembre 2003, contribuera à l'état des lieux des bassins pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), instrument national de mise en œuvre de la politique communautaire.

## > ORGANISATION :

Le comité national, animé par la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, coordonne les programmes régionaux afin d'établir la synthèse nationale sur 5 ans des résultats d'environ 5000 établissements classés.

Le Comité de pilotage régional, GT du SPPI animé par la DRIRE, supervise le déroulement de cette opération. Il est composé de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée & Corse, de la DIREN, d'Environnement – Industrie, de la CRCI, des Associations de protection de l'environnement, des Missions Interministérielles des Services de l'Eau (MISE), du Service Maritime et l'Ineris.

## > LES ACTIONS ENGAGÉES :

En région PACA, sur les 298 concernées par cette action 164 ont été retenues<sup>(1)</sup>. Il est à noter que parmi celles ci 5 ont fait l'objet d'une pré-campagne en 2004.

Les installations sont représentatives notamment des secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire (et les caves viti – vinicoles), la chimie (parachimie pharmacie et phytosanitaire -), l'extraction, la métallurgie, traitement de surface, le nucléaire, le secteur de l'industrie papetière, le traitement des déchets et stations d'épuration industrielles.

Sept stations d'épuration urbaines sont également entrées dans cette démarche volontaire.

L'ensemble des visites préliminaires, prélèvements et analyses chimiques s'est achevé en mai 2006.

## > FINANCEMENT :

Les coûts de cette opération sont supportés, à titre collectif, sur la base de 50%, par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Environnement Industrie a assuré l'interfaçage financier et l'organisation.

## > PERSPECTIVES

En PACA, la coopération avec Environnement Industrie s'est terminée en mai 2006. Ensuite, la DRIRE et l'Agence de l'eau RMC assureront les synthèses et la communication de l'opération.

Le volet " réduction " donnera lieu à une démarche de prescriptions réglementaires par voie d'arrêtés préfectoraux.

<sup>(1)</sup> Les autres entreprises n'ayant plus de rejets (107) ou étant des caves vinicoles de moindre taille que celles retenues ou ayant fermé (27)

# GT TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|  |     |                                  |     |
|--|-----|----------------------------------|-----|
| • ADBVH                                | (A) | • DRE PACA                       | (E) |
| • ADEME                                | (E) | • DRIRE PACA                     | (E) |
| • APTH                                 | (T) | • Ecole des Mines de Paris       | (A) |
| • APTH TLF                             | (T) | • ESCOTA                         | (T) |
| • ARENES                               | (A) | • ESSO SAF                       | (I) |
| • BGP Conseil                          | (I) | • FNTR PACA                      | (T) |
| • BMPM                                 | (E) | • FO PACA                        | (A) |
| • CANCA                                | (C) | • GEODIS                         | (T) |
| • CIQ La Barasse                       | (A) | • GET                            | (T) |
| • COMMUNE D'AIX EN PROVENCE            | (C) | • INNOVENE                       | (I) |
| • COMMUNE DE BERRE-L'ETANG             | (C) | • PAM                            | (T) |
| • COMMUNE DE GRASSE                    | (C) | • PRODAROM                       | (I) |
| • COMMUNE DE MARSEILLE                 | (C) | • ROBERTET                       | (I) |
| • COMMUNE DE MARTIGUES                 | (C) | • SAN OUEST PROVENCE             | (C) |
| • COMMUNE DE NICE                      | (C) | • SDSIS 13                       | (C) |
| • COMMUNE DE ROGNAC                    | (C) | • SDSIS 83                       | (C) |
| • CONSEIL GENERAL des Bouches du Rhône | (C) | • SDSIS 84                       | (C) |
| • CONSEIL GENERAL des Hautes Alpes     | (C) | • SHELL Pétrochimie Méditerranée | (I) |
| • CONSEIL GENERAL du Var               | (C) | • SIDPC 06                       | (E) |
| • CPA                                  | (C) | • SIDPC 13                       | (E) |
| • CRCI PACA                            | (I) | • UDVN 13                        | (A) |
| • CRICR                                | (E) | • UFC Que choisir                | (A) |
| • CRICR                                | (I) | • UFIP                           | (I) |
| • CYPRES                               | (A) | • UIC                            | (I) |
| • DDE 05                               | (E) | • UMF                            | (T) |
| • DDE 06                               | (E) | • UNOSTRA PACA                   | (T) |
| • DDE 13                               | (E) | • VNF                            | (T) |
| • DDE 84                               | (E) |                                  |     |
| • DELTA ROUTE                          | (T) |                                  |     |

## > DERNIÈRES RÉUNIONS

27 juin 2006.

## > OBJECTIFS

L'objectif de ce groupe de travail est de partager la connaissance des flux de transport de matières dangereuses (TMD) et des risques associés par territoire, pour affiner les diagnostics et proposer des améliorations concrètes de sécurisation des modes et des zones géographiques concernées.

## > LES ACTIONS ENGAGÉES

La dernière réunion a permis de faire le bilan sur l'avancement des travaux engagés par les différents sous-groupes de travail. La décision prise de réunir l'ensemble des participants (tout sous-groupe confondus) est venue d'un besoin de concertation et d'échanges entre les différents acteurs de la thématique TMD afin de valider les travaux entrepris. Le groupe de travail prendra désormais une configuration plus simple sous forme de réunions spécifiques sur différentes thématiques (réglementation, veille économique et statistique, échange des expériences en matière de TMD).

### **THÈME VEILLE ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE**

Les actions principales du groupe de travail consistent dans le rassemblement et l'harmonisation des données statistiques sur les risques liés au TMD, l'analyse des résultats pour la préparation de l'étude des risques, la détection des zones où les renseignements sont lacunaires et la prévision des moyens pour y remédier.

Pour répondre à ces attentes, le groupe de travail, par l'intermédiaire du Cyprès, a développé deux outils : le livre blanc et un portail Internet concernant la thématique TMD qui sera accessible sur le site Internet du Cyprès.

Le livre blanc est un état des lieux du TMD pour la région PACA fondé sur les échanges entre le Cyprès et les industriels, les collectivités locales, les sociétés de transports. Ce livre propose également des orientations dans la démarche de maîtrise du risque de transport de matières dangereuses.

Le site Internet apporte des informations de base sur le TMD comme la réglementation, les bonnes pratiques mais le site propose également la géolocalisation des accidents de TMD survenus en PACA ainsi que des analyses statistiques pour les différents modes de transport. Le système sera actualisé dès parution des résultats des enquêtes quinquennales du Ministère de l'Équipement. Une politique de diffusion des informations par l'intermédiaire de ce portail Internet sera déterminée après la validation par le groupe du travail réalisé.

### **THÈME RÉGLEMENTATION**

La DRE a réalisé une présentation concernant la mise en place des conseillers sécurité au sein des entreprises dont l'activité est liée au transport de matières dangereuses. L'intervention de la DRE a permis de préciser le rôle du conseiller à la sécurité, ses actions, ses responsabilités et d'expliquer la procédure afin d'obtenir la certification. Ces éléments sont accessibles sur le site Internet du SPPPI.

### **> PERSPECTIVES**

La ville de Marseille a mis en place une structure chargée d'évaluer le risque TMD en ville ; ce travail s'effectue en collaboration avec les villes de Nice et de Grasse. L'objectif est de mettre en place en 2007 un plan d'actions pluriannuel basé sur les thèmes suivants : la cartographie du risque, la rédaction d'une charte, la réalisation de travaux ciblés, l'organisation de campagnes de contrôle, la mise en place de formation et de communication.

Les travaux de la ville de Marseille sur le risque TMD ont retenu toute l'attention des membres du GT SPPPI et sont présentés lors de la séance plénière du 26 septembre 2006. Il est proposé de suivre les résultats de ce groupe de travail afin d'en tirer les conséquences et outils pour une application au niveau régional.

## GT RISQUES NATURELS

### > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

- |  |     |  |     |
|--|-----|--|-----|
| • AVIVA Assurances MRN                       | (I) | • LAFARGE PLATRES  | (I) |
| • Bataillon des Marins Pompiers de Marseille | (C) | • ONF  | (E) |
| • CYPRES                                     | (A) | • Préfecture de la Zone Sud  | (E) |
| • Conseil Général des Bouches du Rhône       | (C) | • Service Départemental d'Incendie et de<br>Secours des Bouches du Rhône | (C) |
| • DIREN PACA                                 | (E) | • UIC  | (A) |
| • DRIRE PACA                                 | (E) | • VALSUD   | (I) |
| • Environnement Industrie                    | (A) | • VEOLIA PROPLETE  | (I) |
| • Géométhane                                 | (I) |  |     |
| • Institut Méditerranéen des Cindyniques     | (E) |  |     |

### > DERNIÈRES RÉUNIONS

20 décembre 2005, 17 janvier 2006, 28 février 2006, 11 avril 2006, 17 mai 2006, 26 juin 2006 et 13 septembre 2006.

### > OBJECTIFS

Dans un premier temps, le groupe de travail a finalisé les travaux engagés sur le risque inondation présentés à la séance plénière 2005. Ces travaux ont été menés sur entre 2003 et 2005 et les documents produits permettent actuellement d'orienter les industriels dans leur réflexion sur la prise en compte du risque inondation comme risque potentiel.

Le groupe de travail, désormais piloté par M. Lami (représentant Environnement Industrie), a prolongé son action en étudiant la thématique " Feux de forêt et Installations Industrielles " lors du premier semestre 2006. L'objectif fixé est de réaliser un guide de bonnes pratiques destiné à tous types d'installations industrielles.

### > LES ACTIONS ENGAGÉES

#### **THÈME INONDATION**

Après validation par le groupe de travail des différents documents produits, une présentation de ces documents aux industriels SEVESO de la région a été réalisée le 10 mai 2006. Les documents suivants sont en libre téléchargement sur le site Internet du SPPPI PACA :

- L'étude CETE<sup>(1)</sup> de sensibilité des sites SEVESO (AS et seuil Bas) de la région PACA au risque inondation

Cette étude s'est intéressée aux six risques "inondation" suivants : débordements de cours d'eau, crues torrentielles, ruissellement, stagnation des eaux, rupture de digues, rupture de barrages. On y retrouve un tableau récapitulatif des risques potentiels identifiés pour chaque site SEVESO de la région PACA (recensement 2004) ;

- Un canevas d'étude du risque inondation pour les sites industriels ;
- Une liste de bases de données.

#### **THÈME FEUX DE FORÊT :**

Après analyse préliminaire du risque feux de forêt en région PACA, le groupe de travail a retenu deux axes principaux de réflexion :

- La réalisation d'un guide de bonnes pratiques permettant d'aider les industriels à préserver leur site et le milieu naturel environnant;
- La préparation d'un questionnaire d'évaluation des risques liés au feu de forêt pour les installations industrielles.

Ces documents sont basés sur le retour d'expérience de plusieurs industriels de la région PACA ainsi que sur la connaissance et le métier des différents participants du groupe et font l'objet d'une présentation à la séance plénière du SPPPI PACA du 26 septembre 2006.

### > PERSPECTIVES

Après la présentation des travaux sur les feux de forêt et installations industrielles à la séance plénière du SPPPI, le groupe de travail proposera de tester ce guide de bonnes pratiques auprès de sites industriels volontaires pour servir de pilotes. L'objectif est de valider l'utilité du guide et d'apporter des améliorations si nécessaire notamment grâce aux retours d'expérience d'autres exploitants.

Les documents produits seront disponibles sur le site Internet du SPPPI PACA.

Suite à la mise en place du Plan National Séisme en région PACA, le groupe de travail a également décidé de reprendre les travaux engagés dans les années 1990 sur le thème du " séisme et Installations Classées ". Une première réunion de travail sur ce thème est prévue en octobre 2006.

(1) Centre d'Etudes Techniques du Ministère de l'Équipement

## GT INFORMATION DU PUBLIC

### > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

- |                                   |     |   |     |
|-----------------------------------|-----|---|-----|
| • ARKEMA - Saint Auban            | (I) | • DDE des Alpes Maritimes                           | (E) |
| • Butagaz Bollène                 | (I) | • DRIRE   | (E) |
| • Commune de Bollène              | (C) | • ENERPOL Vaucluse                                  | (A) |
| • Commune de Malijai              | (C) | • Inspection d'Académie des Alpes de Haute Provence | (E) |
| • CYPRES                          | (A) | • UDVN Vaucluse                                     | (A) |
| • DDE des Alpes de Haute-Provence | (E) |   |     |

### > DERNIERES REUNIONS

28 février 2006. L'invitation à cette première réunion s'est faite sur la base des CLIC constitués à cette date en région PACA.

### > OBJECTIFS

Ce groupe de travail a vocation à :

- former/informer les membres des CLIC à leurs droits et devoirs ;
- mutualiser les bonnes pratiques des futurs CLIC de la région PACA ;
- diffuser et informer des travaux et études issus des CLIC.

### > LES ACTIONS ENGAGEES

Lors de la réunion du 28 février 2006, les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'information du public ont été présentées aux participants, notamment les apports du décret du 1er février 2005 relatif à la création et la mise en place des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) autour des établissements classés autorisés avec servitudes.

L'association CYPRES dédiée à l'information du public sur les risques industriels en région PACA a également présenté son activité dans le cadre des campagnes quinquennales d'information du public autour de ces mêmes sites.

Le groupe de travail a convenu de l'apport essentiel des CLIC à l'avenir sur le contenu des plaquettes d'information diffusées dans le cadre de ces campagnes et sur la préparation du contenu de ces dernières.

### > PERSPECTIVES

- Les compétences de l'ensemble des participants aux CLIC seront mises à profit pour organiser et proposer un éventail de formations dans les domaines de compétence des CLIC ;
- La DRIRE proposera dans le cadre de ce groupe de travail une session sur la réglementation des installations classées et l'action de l'inspection des installations classées ;
- Le groupe de travail invitera progressivement les présidents et secrétaires des futurs CLIC créés d'ici la fin de l'année 2006 afin de diffuser le plus largement possible les formations et expériences des premiers CLIC instaurés dans le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence et les Bouches du Rhône.
- Un site internet dédié aux travaux des CLIC devrait être accessible aux membres des CLIC et a fortiori au grand public durant l'automne 2006, et une présentation de son portail d'accès sera faite lors de la séance plénière du 26 septembre 2006.

## GT RETOUR D' EXPÉRIENCE

### > PARTICIPANTS

Ce groupe de travail est composé des représentants de :

|  |     |                                     |     |
|--|-----|-------------------------------------|-----|
| • ARCELOR Méditerranée                 | (I) | • INERIS                            | (A) |
| • ARDEB                                | (A) | • INNOVENE Manufacturing France SAS | (I) |
| • ARENES                               | (A) | • LYONDELL Chimie France            | (I) |
| • ARKEMA                               | (I) | • MNLE 13                           | (A) |
| • BARPI                                | (E) | • NAPHTACHIMIE                      | (I) |
| • Bureau d'Etudes PIZA                 | (I) | • Sous Préfecture d'Istres          | (E) |
| • Commune de Berre                     | (C) | • Préfecture de Région              | (E) |
| • Commune de Châteauneuf les Martigues | (C) | • SANOFI                            | (I) |
| • Commune de Fos sur Mer               | (C) | • SHELL Pétrochimie Méditerranée    | (I) |
| • Commune de Martigues                 | (C) | • SIDPC 04                          | (E) |
| • Commune de Port de Bouc              | (C) | • SIDPC 06                          | (E) |
| • CHSCT (PAM, ARKEMA)                  | (P) | • SIDPC 83                          | (E) |
| • CYPRES                               | (A) | • SIDPC 84                          | (E) |
| • DRIRE                                | (E) | • TOTAL                             | (I) |
| • DRTEFP                               | (E) | • UDVN 13                           | (A) |
| • EDF                                  | (E) | • Union des Maires 13               | (C) |
| • Environnement Industrie              | (A) | • UFIP                              | (I) |
| • ESSO Raffinage SAF                   | (I) | • UIC                               | (I) |
| • GESIP                                | (I) | • URVN                              | (A) |

### > DERNIÈRES RÉUNIONS

17 mai 2006 et 6 septembre 2006

### > OBJECTIFS

Ce groupe de travail a vocation à travailler sur :

- Les systèmes de gestion des informations relatives aux accidents et incidents industriels mis en place ou expérimentés tant au niveau européen que dans l'industrie et en PACA ;
- Le partage d'expérience ;
- L'amélioration des techniques pour éviter les accidents et la poursuite de la réflexion sur l'interprétation

des critères retenus pour qualifier un accident ou incident ;

- Le rendu des accidents et de leurs conséquences .

Il est important , pour ce qui concerne le Retour d'Expérience sur les accidents industriels, que soient connues les pratiques et méthodologies appliquées chez tous les industriels, que soient identifiés les besoins respectifs et les pistes d'amélioration du partage d'expérience en vue de les éviter.

### > LES ACTIONS ENGAGEES

Depuis la séance plénière 2005, le groupe de travail a procédé à l'analyse des résultats de l'expérimentation de la fiche G/P (Gravité/Perception) réactualisée qui est un outil d'information à la disposition des industriels lors d'un accident et dont la première version remontait à 1995.

L'utilisation de cette nouvelle version de la fiche G/P, testée dans les sites Seveso de la région PACA, s'est avérée tout à fait satisfaisante.

Le groupe de travail a donc sollicité l'administration afin que celle-ci officialise et généralise l'emploi de cet outil par tous les industriels soumis à autorisation.

En début d'année 2006, les Préfets des départements de la région PACA ont , par courrier, invité les industriels visés par les directives Seveso 96/82/CE et 2003/105/CE, à utiliser désormais cet outil pour informer dès la survenue de l'accident ou de l'incident, et sollicité les syndicats professionnels afin que ceux-ci sensibilisent, informent leurs adhérents et diffusent cette nouvelle fiche.

En outre, dans les Bouches du Rhône, Monsieur le Préfet a adressé aux sites relevant d'un Plan Particulier d'Intervention, la convention d'information établie en 1995 et révisée en vue de prendre en compte les modifications de la fiche G/P.

Le deuxième axe de réflexion relatif à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de retour d'expérience, que s'était fixé le groupe de travail a par contre peu avancé concrètement.

La réalisation de ce guide représente un travail de recherche et de synthèse important qui nécessite une ressource dédiée pendant plusieurs mois pour laquelle à ce jour aucun financement n'a été trouvé.

D'autres voies de recherche sont actuellement explorées telles qu'une collaboration avec l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI) .

### > PERSPECTIVES

Compte tenu des difficultés rencontrées pour engager les travaux relatif à l'élaboration du guide de bonnes pratiques en matière de Retour d'Expérience, le groupe de travail s'est fixé l'échéance du 3<sup>ème</sup> trimestre 2006 pour, soit poursuivre, soit s'engager sur d'autres pistes de travail, soit mettre un terme à ses travaux.

# NOTES

## NOTES

